

- Délégation de signature -

En application des articles R511-69 et R512-4 du Code Rural (livre V), Monsieur *Laurent Deganne*, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France, établissement public, dont le siège est situé à Lille, 140 boulevard de la liberté

DONNE DÉLÉGATION A :

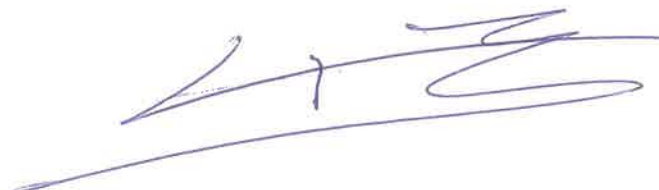
Monsieur Charles-Edouard DE COLNET, Directeur Général de la Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France, tous les actes d'administration courante énumérés ci-dessous :

- La passation des commandes pour les dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement des services dans la limite des crédits budgétaires, à l'exception des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitant un appel d'offre et la passation d'un marché et des dépenses exceptionnelles.
- L'ensemble des documents relatifs aux affaires administratives, à l'exclusion des nominations, promotions ou révocations des agents de la Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France, à l'exception des documents administratifs relatifs à la gestion du personnel après avis du président.
- Tous les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous son autorité.
- Les devis et conventions de prestations de services.
- Les pièces justificatives des dépenses pour attester le service fait.
- Les preuves de dépôts des colis et lettres recommandées et/ou de donner délégation à un salarié pour les bureaux décentralisés.

La présente décision sera notifiée à l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture.

Fait à Amiens, le 16 décembre 2022

Le Président,



Pour toute correspondance:
56. Avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 ST LAURENT BLANGY Cédex

Siège administratif
19 Bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS cedex 3

Tél. : 03 22.33.69.00
Fax : 03. 22. 33. 69. 99

www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr

Siège social
299 boulevard de Leeds
59000 LILLE